

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mai 2019

Président de séance : Alphonse KOENIG, Maire
Secrétaire de séance : Jean-Claude JULLY

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des procès-verbaux des 12 mars 2019 et 8 avril 2019
- 2) Aménagement de l'impasse de la 1^{ère} Armée
 - Attribution des travaux
 - Sté BEYER 67120 DACHSTEIN : € 29 216,00 HT
- 3) Hôtel d'Entreprises : Local N° 2
 - Approbation du décompte des charges : € 215,92
 - Locataire : Sté SIGNAL et Co
- 4) Projet d'extension du cimetière communal
 - Réalisation d'un mur de soutènement en béton armé
 - Mission d'étude technique
 - Sté VOLUMES et IMAGES 67960 ENTZHEIM : € 2 100,00 HT
- 5) Modification des modalités portant sur la mise à disposition de la salle multi-activités de 216m²
 - Demande d'augmentation du temps périscolaire à 60 enfants
- 6) Attribution de subvention de € 100,00 à l'Association de Pêche et de Pisciculture
 - organisation d'une initiation à la pêche des enfants
- 7) Communication

1) Approbation des procès-verbaux des 12 mars 2019 et 8 avril 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des 12 mars 2019 et 8 avril 2019

2) Aménagement de l'impasse de la 1^{ère} Armée

- **Attribution des travaux :**
 - * **Sté BEYER 67120 DACHSTEIN : € 29 216,00 HT**

Après l'acquisition de l'emprise foncière de l'impasse de la 1^{ère} Armée en 2016, le Conseil Municipal a décidé son aménagement qui porte sur :

- le renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable
- la pose des réseaux secs en souterrain
- l'installation d'un éclairage public en Led
- la réfection de la voirie

L'offre de € 29 216, 00 HT de la Sté BEYER sise - 67120 DACHSTEIN a été retenue.

Le démarrage des travaux est programmé en juillet 2019.

Un état des lieux sera effectué par constat d'huissier avant le démarrage des travaux.

Enfin, le Conseil Départemental sera sollicité pour l'attribution d'une subvention pour ces travaux au titre du Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain

3) Hôtel d'Entreprises : local N° 2

- **Approbation du projet de décompte des charges : € 215,92**
 - **Locataire : Sté SIGNAL et CO**

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mai 2019

Le projet de décompte de charges au titre de la location du local N°2 situé dans l'Hôtel d'Entreprises de la Commune au 2 rue du Stade, conclu avec la Sté SIGNAL et CO faisant état d'un solde de € 215.92 en faveur de la Commune, pour la période du 01/09/2018 au 28/02/2019 est approuvé.

4) **Projet d'extension du cimetière communal**

- **Réalisation d'un mur de soutènement en béton armé**
 - **Missions d'études techniques**
 - * **Sté VOLUMES ET IMAGES 67960 ENTZHEIM : € 2 100,00 HT**

Le Conseil Municipal, rappelle son acquisition d'une parcelle située à côté du cimetière en vue de l'extension de ce dernier

Il convient aujourd'hui, de clôturer cette parcelle par la réalisation d'un mur de soutènement en béton armé en attendant la concrétisation de l'extension du cimetière

Le Conseil Municipal retient la proposition de € 2 100,00 HT de la Société VOLUMES ET IMAGES portant sur une mission d'études techniques dans le cadre de la réalisation de ce mur de soutènement

5) **Modification des modalités portant sur la mise à disposition de la salle multi-activités de 216m²**

- **Demande d'augmentation du temps périscolaire à 60 enfants.**

Le Conseil Municipal, rappelle que le temps périscolaire dispose depuis la rentrée 2017 d'une capacité d'accueil de 50 enfants assortie de la condition de disposer d'une partie de la salle multi-activités communal à l'étage de 216m² identifiée et dédiée aux enfants du périscolaire.

A la rentrée 2019 la capacité d'accueil de 50 enfants est insuffisante au vu des demandes potentielles à formuler par les familles

De même que les possibilités d'accueil d'enfants auprès des assistants maternels sont atteintes

En outre il est relevé qu'à la rentrée 2019, les effectifs de l'école maternelle sont à la limite pour le maintien de 2 sections.

Le Conseil Municipal a pris acte de la proposition de la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile d'amener par bus au périscolaire de Krautergersheim les enfants inscrits au-delà de la capacité d'accueil des 50 à Innenheim

le Conseil Municipal rappelle que le bâtiment communal abritant respectivement la structure périscolaire et la salle multi-activités présente un équipement très fonctionnel, spacieux et bien équipé, apprécié tant par l'exploitant du périscolaire en l'occurrence l'ALEF que par les familles

le Conseil Municipal décide :

- après un long échange portant sur la proposition sus-visée la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile,
- de rejeter la proposition de la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile portant sur le transfert en bus des enfants au-delà de la capacité des enfants d'accueil de 50 enfants du périscolaire d'INNENHEIM vers la structure périscolaire de Krautergersheim ce d'autant qu'elle présente notamment des risques non négligeables d'accident lors de ces transferts, des

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mai 2019

frais supplémentaires générés par le personnel d'accompagnement et l'utilisation d'un véhicule, sans parler du bilan carbone et du choix arbitraire des enfants concernés par ce transfert ce qui générera forcément le mécontentement des familles impactées avec probablement le lancement d'une pétition.

Aussi il charge le Maire de poursuivre la démarche de la commune en vue d'obtenir l'augmentation du temps périscolaire à 60 enfants auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Il s'engage pour la mise à disposition exclusive de la salle multi-activités durant le temps périscolaire dans la mesure où la capacité d'accueil est portée à 60 enfants

Il charge l'Association ALEF de demander la confirmation de l'accord de principe de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour porter le temps périscolaire à 60 enfants assorti de l'engagement de la Commune d'INNENHEIM portant sur la mise à disposition exclusive de la salle multi-activités durant ce temps périscolaire par la Commune

6) Attribution d'une subvention de € 100,00 à l'Association de Pêche et de Pisciculture

• Organisation d'une initiation à la pêche pour les enfants

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la demande de subvention introduite par l'Association locale de Pêche dans le cadre de l'organisation d'une initiation à la pêche pour les enfants du village le 2 juin 2019

Il considère que cette opération s'inscrit aussi bien dans un esprit formateur des enfants à l'égard des techniques de la pêche que dans une sensibilisation du respect de l'environnement

Aussi, une subvention exceptionnelle de € 100,00 est attribuée à l'Association locale de Pêche dans le cadre de cette opération.

7) Communication :

Le Conseil Municipal prend connaissance de :

- l'enquête publique complémentaire N° 3 préalable à la déclaration de cessibilité des parcelles qui seront à acquérir dans le cadre du projet du contournement Ouest de Strasbourg. Cette enquête se déroulera du 11 juin 2019 au 1^{er} juillet 2019 inclus
- la notification des contributions de € 22 418.32 en 2019 contre € 20 675,58 à verser par la commune au Service Départemental d'Incendie et de Secours
- la transmission de la déclaration d'intention d'aliéner ci-dessous avec avis de renonciation à la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile compétente en la matière.
 - Me Catherine BERDOL : Section 4 N°286/1 : 16 ares 99
 - Notaire à STRASBOURG : 2 Rue des Vosges
- de la transmission des demandes ci-après au service instructeur de la Commune en l'occurrence l'Agence Territoriale de l'Ingénierie Publique « A.T.I.P »

a) Déclaration préalable de travaux :

- Mme Vanessa WAGNER : Section 2 N° 77 : 7ares 67
- 20 Rue du Gal Leclerc : Rénovation de la charpente existante

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mai 2019

- Création de 2 velux
Isolation extérieure et crépis
- Mr Julien MEY
13 Rue du Rosenmeer
: Section 4 N° 320 : 2 ares 77
: Création d'une terrasse en bois surélevée (structure en pin et lame mélèze) avec des poteaux en béton
 - Mme Martine HESS
12 Rue Sébastien Brant
: Section 50 N° 272 : 6 ares 24
: Agrandissement de la terrasse : structure en bois
 - Mr Nicolas FEIT
19 Rue de la Bruche
: Section 52 N° 452 : 7 ares
: Construction d'un abri de jardin
 - Mr Mickael LION
8 Rue des Vergers
: Section 37 N° 183 : 5 ares 82
: création d'une terrasse en fond de jardin, terrain de pétanque, création d'une clôture autour de la maison
- b) Demande de permis de construire :
- Mr Olivier SCHUEBER
7a, Rue Muhlmatt
67210 VALFF
: Section 4 N° 333 : 4 ares 76
: Maison individuelle avec garage accolé
Lotissement le Rosenmeer, Tranche 1
11 Rue du Rosenmeer
 - Mr Laurent KRAFFT
27 Rue de la Bruche
: Section 52 N° 448 : 7 ares 37
: Création d'une piscine enterrée et création d'un pool-house
-